

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2016

DCM N° 16-09-29-14

Objet : Projet de réouverture du coteau en friches surplombant le Chemin sous les Vignes à Metz - Devant les Ponts : acquisition de terrains

Rapporteur: Mme AGAMENNONE

Dans le cadre du projet de réouverture du coteau en friches surplombant le Chemin sous les Vignes à Metz Devant les Ponts, la Ville de Metz porte l'idée du Comité de Quartier d'acquérir un ensemble de terrains sur les hauteurs de Devant les Ponts, classés en zone NP 10 du PLU.

Ce projet a pour objectif de permettre l'implantation de vergers associatifs, de jardins partagés et/ou de jardins familiaux tout en ouvrant une perspective paysagère intéressante, susceptible de valoriser l'usage des sentiers existants.

Plusieurs propriétaires concernés ont répondu favorablement à la proposition d'achat de la Ville, moyennant le prix de 2,20 € le m².

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues ;

VU l'accord des différents propriétaires ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** les terrains cadastrés sous :

BAN de DEVANT LES PONTS
– Lieudit "Les Briey" –

Section DK n° 22 - 14 a 08 ca,
Section EA n° 19 - 10 a 37 ca,
Section EA n° 18 - 19 a 80 ca,
Section EA n° 67- 18 a 00 ca

Section EA n° 50 – 15 a 00 ca
Section EA n° 10 – 7 a 15 ca
Soit un total de 84 a 40 ca,

Appartenant respectivement à :

- Madame Pierrette TINUS 4 rue du Coupillon 57050 METZ pour le montant de 3 097,60 € ;
 - Monsieur Claude PALLEZ 202, Boulevard Leader 06400 CANNES pour le montant de 2 281,40 € ;
 - Monsieur André FRANCOIS 14, rue de l'Eglise 57935 LUTTANGE
et
Monsieur Albert FRANCOIS 16, rue de l'Eglise 57935 LUTTANGE pour le montant global de 4 356 € ;
 - Monsieur Christian GREBERT 4, rue des Violettes 57310 BOUSSE
et
Monsieur Robert GREBERT 42, rue Daga 57050 METZ pour le montant global de 3 960 € ;
 - Monsieur Raymond STIRNEMANN – 140, rue de Marly – 57950 MONTIGNY-les-METZ
et
Monsieur Marcel STIRNEMANN – 4, allée du Général Delestraint – 57950 MONTIGNY-les-METZ pour le montant global de 4 873 €
- **DE REALISER** ces transactions foncières moyennant le prix de 2,20 €/M² ;
 - **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
 - **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
 - **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ